

• La Newsletter de l'AREF-BTP vous informe en direct

Retrouvez-la chaque mois dans votre boîte e-mail...



• Moins de papier, gestion simplifiée de vos dossiers formation

2 documents au lieu de 7 auparavant.



www.eref-limousin.com

n°8
mars 2008

La lettre



A SAVOIR

Nouveau Bureau de l'AREF BTP



Réunis le 14 février 2008, les Membres du Conseil d'Administration ont procédé à la désignation des membres du Bureau pour 2 ans :

Président : **Bernard SOUBRANNE** (FO)
Vice-Président Trésorier : **Guy BERNARD** (FRTP)
Trésorier-Adjoint : **Jacques MAUSSET** (CGT)
Secrétaire : **Michel SARRAZIN** (FRB)

Membres : **Jean-Claude COUTHEILLAS** (CGC), **Franck IZIDI** (FRTP), **Pascal GOUMY** (FRB), **Yannick MARIE** (CFTC), **Claude PAJOT** (SCOP).

Nouvelles dispositions financières

IMPORTANT !

- Les taux de charge pour le remboursement des salaires passent de :
1,70 % à 1,60 % [option A]
1,60 % à 1,50 % [option B]
- Le forfait de remboursement des frais kilométriques passe de 0,41€ à 0,42€
- Le plafond appliqué pour les frais d'hébergement (hôtel + repas) passe de 56€ à 57€



Le Memento 2008

Le nouveau Guide juridique et financier est paru.

N'hésitez pas à le consulter !

l'AREF-BTP, votre partenaire formation

Secrétaire Général

Jean-Claude MARCHANDON

Conseils et projets de formation

Yannick LAPORTE - Mathieu JAMMOT

Assistances Administratives

Ghislaine MAZIERE - Roselyne BARDEL



AREF BTP Limousin
BP 3608

87036 LIMOGES Cedex

Opérateur régional de l'OPCA Bâtiment et de l'OPCA Travaux Publics

Tél. 05 55 33 54 32

Fax 05 55 33 05 91

Responsable de la publication : Bernard SOUBRANNE

Conception et création : Publiedec Communication

Textes : Aref BTP Limousin

Impression : Fabrègue

Crédit photos : Aref BTP

Tirage : 500 exemplaires

Association Loi 1901 - N°8 - Mars 2008

Tous droits de reproduction réservés (articles, photos et illustrations).

Comment recevoir la newsletter ?

Rien de plus facile ! Sur simple demande vous recevrez la newsletter directement dans votre boîte de messagerie. N'hésitez pas à confirmer votre inscription et faites-en bénéficier vos plus proches collaborateurs en charge des dossiers de formation.

Quelles rubriques pouvez-vous retrouver ? Dans chaque numéro, vous découvrirez l'ACTUALITE du moment, dans la rubrique "FORMATION", vous retrouverez toutes les formations en cours mais vous aurez aussi la possibilité d'inscrire vos salaires à une action de votre choix. Vous pourrez aussi bénéficier de nombreux "CONSEILS" dans une rubrique dédiée, sans oublier "UNE BOITE A OUTILS" régulièrement mise à jour.

05 55 33 54 32



Abonnez vous à la newsletter de l'AREF !

La Newsletter prend le relais du bulletin d'information entre vos mains. Elle poursuit le même objectif : vous donner toute l'info dont vous avez besoin en temps réel. Vous êtes informés en priorité de l'actualité de la formation et des nouveaux services de proximité que développe l'AREF pour vous faciliter la gestion des emplois et des compétences de votre entreprise. Vous êtes également régulièrement avertis des derniers développements en ligne sur le site Internet. Vous pouvez sans crainte utiliser en téléchargement des outils, des guides et des documents utiles et découvrir régulièrement des actions exemplaires.

Retrouvez-la chaque mois dans votre boîte e-mail

NOUVEAUTE





Moins de papier, gestion simplifiée de vos dossiers formation

2 documents au lieu de 7 auparavant.



Nous simplifions vos démarches administratives

Désormais, pour les actions relevant du plan de formation ou de la période de professionnalisation, vous devez seulement nous transmettre les pièces ci dessous :

• Avec la **Demande de Prise En Charge [DPEC]**
Le **Programme détaillé de la formation** pour vérifier l'imputabilité de l'action (doit figurer, sur ce document, le n° SIRET et le n° déclaration existence du formateur)

• Avec la **Demande De Remboursement [DDR]**
L'**Attestation de présence** signée par le stagiaire et le formateur.

A TRANSMETTRE

Etape 1 : Avant la formation
Demande de Prise en Charge [DPEC]
+ Programme de formation



Etape 2 : Après la formation
Demande de Remboursement [DDR] pré-remplie par l'AREF
+ Attestation de présence



Ces mesures de simplification ne concernent pas les actions co-financées sur fonds publics, ni les contrats de professionnalisation.

Les entreprises bénéficiant d'une CSA (convention de simplification administrative) n'auront aucune pièce justificative à fournir lors de la prise en charge et de la demande de remboursement.

Vigilance !

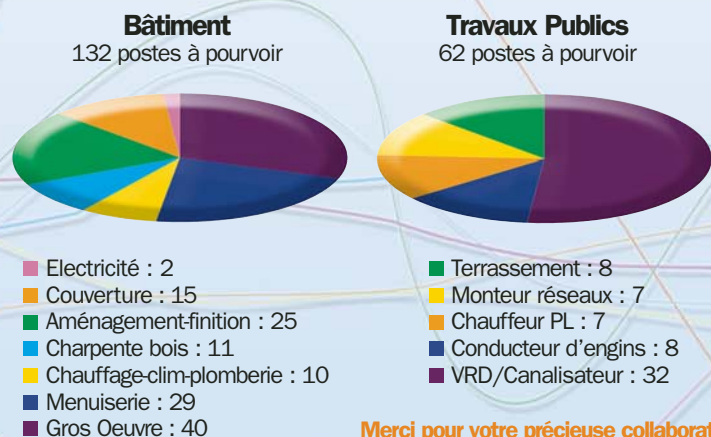
Vous devez conserver les pièces justificatives

L'entreprise s'engage à garder et à présenter, sur demande du GFC ou de l'AREF BTP, l'ensemble des pièces obligatoires prévues par les textes en vigueur (Convention de formation, facture, bulletin de salaire, justificatifs des frais annexes, PV du C.E ou PV de carence.)

CONSEIL

Vos besoins de main d'oeuvre guident nos actions

130 entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics ont répondu à notre enquête de besoins de main d'oeuvre pour 2008.



Merci pour votre précieuse collaboration.

Des actions pour répondre à vos besoins

• Vous accompagner dans la mise en oeuvre de contrats de professionnalisation.

• Mettre en oeuvre des actions de pré-professionnalisation et de professionnalisation.

• Diffuser l'enquête auprès de nos partenaires (Fédérations, organismes de formation...)

• Mettre en place des actions collectives en ciblant les secteurs les plus en tension : Voirie et réseaux, Maçonnerie, Aménagements finitions ...



Pour donner suite à votre projet d'embauche :
Demandez Mathieu Jammot au 05 55 33 54 32

FORMATION

Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment.

FEE
Bat

Un dispositif s'inscrivant dans les orientations du Grenelle de l'environnement.

Cette action construite dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie est mise en oeuvre en région LIMOUSIN par les Organisations professionnelles du Bâtiment. Elle apporte aux entreprises les connaissances et les outils nécessaires pour devenir les rénovateurs énergétiques de demain.

Module 1 : Identifier les éléments clefs d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments,

Module 2 : Maîtriser les outils pour mettre en oeuvre une offre globale d'amélioration énergétique,

Un troisième module vous sera proposé courant 2008 : Connaître, maîtriser et mettre en oeuvre les groupes de technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments.

Pour tout renseignement,
Contactez l'AREF BTP au 05 55 33 54 32

Actions PLIE* : Faciliter l'accès à l'emploi

Une réponse adaptée aux clauses de promotion de l'emploi dans les marchés publics

12 parcours d'insertion, 9 emplois créés

En Février 2008, la 1ère promotion de pré-professionnalisation en Voirie et Réseaux, initiée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi* de l'agglomération Limoges Métropole, s'est terminée sur des résultats très positifs. Au sein d'un groupe de 12 personnes en insertion, parmi les neuf qui ont trouvé un emploi sept d'entre elles poursuivent leurs parcours dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Ce dispositif est l'aboutissement d'un travail important mené conjointement entre le PLIE, CFIM TP, le Conseil Régional, la Préfecture, les entreprises de Travaux Publics, la mission locale de Limoges, le GEIQ et l'AREF-BTP Limousin.



Une charte régionale d'insertion

Cette initiative est en lien direct avec la clause de promotion de l'emploi dans les marchés publics. Elle va également servir, dans le cadre des projets de renouvellement urbain de la ville de Limoges, d'exemple pour le prochain Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage s'engageront à mettre en oeuvre des dispositions en mesure de répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers en Zone Urbaine Sensible (ZUS).